

CHANTIERS ARGENT DE POCHE



16 - 18 ans

Du 8 au 11 juillet :
Rénovation des terrains de pétanque et création d'une « boîte à livres » sous l'abribus à LIVET

Du 9 au 12 juillet :
Bardage de l'abri de jardin du logement communal et création de jardinières à DEUX-EVAILLES

Du 15 au 18 juillet :
Traces de jeux sur la cour du Pôle Enfance et fabrication de pions en bois à VAIGES

Du 22 au 25 juillet :
Rénovation des rambardes et aménagement au plan d'eau à NEAU

4 demi-journées : 60 € / Candidatures jusqu'au 19 juin

* d'infos : 02 43 01 85 01 guichet unique
Sophie Aycard 06.11.37.61.71
www.coevrons.fr

COEVRONS
LE DÉPARTEMENT DE LA COMMUNE

CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE : MODE D'EMPLOI

POUR QUI ?

Les jeunes du territoire des Coëvrons, de 16 ans (révolus) à 18 ans (veille de la date anniversaire des 18 ans), qui souhaitent :

- Participer à l'aménagement et à l'amélioration de leur commune, de leur environnement.
- S'initier à des techniques professionnelles, culturelles, artistiques nouvelles.
- Trouver un job indemnisé.
- Créer, donner son avis dans le cadre d'une création collective.
- S'occuper pendant les vacances.

QUAND ? COMMENT ?

- Pendant les vacances scolaires.
- Sur 4 demi-journées (9h-12h).
- L'indemnité est de 60 euros.
- Le Service jeunesse des Coëvrons informe par voie d'affiches (lycées, structures sportives, sociales, mairies...)
- Chaque chantier est encadré par un animateur jeunesse, et un bénévole « technicien ».
- 8 jeunes par chantier.

INSCRIPTIONS :

- Chaque jeune intéressé doit remplir une fiche de candidature qu'il peut se procurer sur le site des Coëvrons, en Mairies, à l'Espace Coëvrons ou au PIJ d'Évron. Les fiches de candidatures sont disponibles environ 5 semaines avant la date du chantier.
- Une fois sa candidature acceptée, le jeune reçoit par courrier son contrat de travail, ainsi qu'une invitation à la réunion de préparation et de présentation qui a lieu une semaine avant le chantier, afin de réunir les candidats et l'équipe d'encadrants.

SÉLECTION :

Les candidats ayant postulé sont sélectionnés selon les critères suivants, définis par les élus :

1. Ne pas avoir déjà participé au dispositif.
2. Priorité donnée aux jeunes issus de la commune où a lieu le chantier.
3. Prioriser les plus âgés.
4. Ordre d'arrivée des fiches dans le service.

« **FIN DE CHANTIER** » : À l'issue des 4 demi-journées de chantier, il est proposé aux jeunes de se réunir autour d'un pot offert par les élus de la commune, où leur seront délivrées leur attestation de participation ainsi que leur indemnité.

